



COMMUNE D'AUBONNE

Conseil communal

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 26 juin 2012

Présidence : M. Philippe Creteigny

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

vu le préavis municipal du 12 juin 2012 n° 9/12 "Collège Petit Chêne"

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

ouï le rapport de la commission des finances

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à acquérir huit classes modulaires d'occasion;
2. autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet;
3. accorde un crédit de Fr. 770'000.- TTC pour l'achat et la réalisation des travaux de mise en place des classes du Petit Chêne;
4. autorise la Municipalité à recourir à l'emprunt pour tout ou partie du montant aux meilleures conditions du moment, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal;
5. autorise la Municipalité à amortir cet investissement pendant 10 ans.

Amendement :

3. accorde un crédit de Fr. 770'000.- TTC pour l'achat et la réalisation des travaux de mise en place des classes du Petit Chêne.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Ph. Creteigny

R.-M. Regidor

Le délai référendaire de 20 jours court dès le 29 juin 2012.